

| Atténuation | Adaptation | Sensibilisation | Gouvernance | Calendrier 2020-2023 |
|-------------|------------|-----------------|-------------|-------------------------|
| x | 0 | x | 0 | |

DEVELOPPER LES COMMUNES ET PROMOUVOIR DES LOGEMENTS DE QUALITE EN REPONDANT AUX ENJEUX DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

| | | |
|------------------------|--|---|
| Action n°8 | Intitulé de l'action : Développer les compétences locales pour accompagner la (re)construction des villes et villages en préservant la ressource foncière | Porteur Communes, Mauges Communauté |
| Objectifs visés | <p>Sur le territoire, 3 communes ont déjà mené des opérations de type "Bimby". Ces opérations ont démontré que la densification douce permettait de développer les communes en préservant le foncier et offrent un véritable potentiel à exploiter. Le PCAET proposera une prestation de conseil technique et d'accompagnement à la fois - auprès des collectivités (définition de stratégies foncières et urbaines, à décliner dans le Scot et les PLU)</p> <p>- auprès des propriétaires (conseil architectural et opérationnel, accompagnement à la réalisation des opérations).</p> <p>La qualité architecturale des réalisations sera également un enjeu. Cette action complète les dispositions du PLH qui prévoit une étude de stratégie foncière, elle sera donc à corréler avec l'action prévue dans le PLH : l'animation du PCAET fera en sorte que les communes s'approprient ces enjeux, les intègrent, les déclinent (lien avec le PLH : action « Formation / sensibilisation des élus »).</p> <p>Par ailleurs, Mauges Communauté identifiera les dispositions fiscales et réglementaires permettant d'encourager les pratiques vertueuses pour encourager les propriétaires et opérateurs à rénover leur patrimoine. Par exemple, l'État a mis en place la possibilité pour les collectivité d'exonérer tout ou partie de la taxe foncière les ménages qui améliorent fortement l'efficacité énergétique de leur logement (de 50 % à 100 % selon l'efficacité des travaux réalisés) sur 5 années.</p> <p>Enfin, pour accompagner l'émergence de formes d'habitat et d'architecture innovantes (nouvelles typologies de logement avec l'habitat intermédiaire, habitat participatif, habitat évolutif, ...). le PCAET et le PLH (Action « AMO stratégie et outils mobilisables » prévue dans le PLH) proposeront un accompagnement et des visites de terrains pour observer ce qui est mis en oeuvre sur d'autres territoires, notamment le côté innovant sur les enjeux énergétiques ou l'adaptation des villes (ou de l'habitat) au changement climatique</p> | Partenaires association EcoHameau, CAUE |

| | | | | |
|--|--|-------------------------------|---|--|
| Impact « énergie » A déterminer - selon potentiel de densification et stratégie foncière | Impact « Gaz à effet de Serre » idem | Impact « air » idem | Autres impacts environnementaux Impacts positifs non chiffrables sur l'eau, la biodiversité, la santé | Autres gains Enjeux sociaux et qualité de vie, |
|--|--|-------------------------------|---|--|

| | | |
|--|---|---------------------------------|
| Indicateurs de suivi de réalisation Accompagnement Bimby en place Mise en oeuvre de dispositifs fiscaux adaptés Organisation d'évènements sur les nouvelles formes d'habitat | Coût : Investissement 0 | Fonctionnement 70 000 |
|--|---|---------------------------------|

| | |
|--|---|
| Indicateurs de mesure d'efficacité Nbre de logements réalisés en densification douce ou par des formes d'habitat innovantes Ratio surface construite en renouvellement urbain / surface construite annuelle | Commentaires <i>Si les réductions effectives de consommations d'énergie, de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques sont difficiles à estimer, ces actions participent à atteindre l'objectif de baisse des consommations d'énergie</i> |
|--|---|



Etapes de réalisation et sous actions à mettre en œuvre

| | Partenaire | Cout | | Délai |
|---|----------------------|----------------|--|-------|
| | | Investissement | Fonctionnement | |
| Accompagner des expériences de densification douce | | | | |
| Consultation | Mauges Communauté | | | 2021 |
| Permanences dans les communes et conseils aux habitants | Mauges Communauté | | 20 000 € | 2022 |
| Analyse du potentiel de densification et conseil aux communes | Mauges Communauté | | 20 000 € | 2020 |
| | | | | |
| Encourager les formes urbaines et architecturales vertueuses | | | | |
| Bonifier les constructions vertueuses : étudier la possibilité d'accorder des bonus de constructibilité ou des dégrèvement de taxe foncière | Communes | | à estimer selon les communes (perte de recettes) | 2020 |
| | | | | |
| Gérer la compacté urbaine | | | | |
| Diversifier les typologies de logements dans les opérations urbaines | Communes | | | 2020 |
| Promouvoir les formes innovantes durables et mixtes : communiquer et organiser des visites de quartiers modeles dans le cadre de l'action 14 du PLH : sensibiliser les élus et les techniciens aux démarches innovantes | Mauges Communauté | | 15 000 € | 2022 |
| Inciter à la requalification des centre bourgs. Aide financière pour les projets communaux à hauteur d'un projet par commune pour des projets de revitalisation/renouvellement dans le cadre de l'action n°3 du PLH « venir en support des communes œuvrant dans la revitalisation des centres-bourgs » | Mauges Communauté | | | 2022 |
| Encourager les initiatives de sociabilisation sur l'espace public : plantations, haies fleuries, | Communes, EcoHammeau | | | 2023 |
| Soutenir les opérations d'habitat participatif durable mixte et innovant dans le cadre de l'action n°4 du PLH : accompagner les projets d'habitat innovants et/ou intergénérationnels | Mauges Communauté | | 15 000 € | 2022 |

